

**L'AGGLO SE MOBILISE AUPRES DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS  
POUR PROPOSER UN PARCOURS VERS L'EMPLOI DURABLE  
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI DE ROISSY PAYS DE FRANCE**

**Lors du Bureau communautaire du 21 février, les élus de Roissy Pays de France ont autorisé la signature d'une convention avec la Société du Grand Paris ayant pour objectif d'intégrer les clauses d'insertion dans les marchés de travaux de la Ligne 17 du Grand Paris Express, qui permettront d'engager de véritables actions d'insertion professionnelle, de formation et d'accès à l'emploi auprès des demandeurs d'emploi de son territoire.**

La ligne 17, avec ses 5 gares réparties sur le territoire de Roissy Pays de France, représente un chantier d'envergure, d'une durée prévisionnelle de 15 ans. Avec l'introduction de ces clauses d'insertion, les postes attribués dans le cadre des travaux devraient bénéficier en priorité aux personnes éloignées de l'emploi par le développement de parcours assurant des emplois stables et durables.

La Société du Grand Paris (SGP) attribuera une subvention annuelle de 60 000 euros à l'Agglo qui permettra de financer un poste de facilitateur des clauses sociales dont la mission sera d'animer et d'accompagner la mise en place de ces dispositifs et formations, prévues dans la convention de partenariat qui couvre la période 2019-2023.

Ainsi, l'Agglo se positionne en amont de la réflexion, au cœur de l'organisation des dispositifs de l'emploi et de l'insertion et réaffirme sa volonté de voir le développement économique profiter prioritairement aux populations locales.

**Contact :**

Direction de la Communication et des relations extérieures  
Tél : 01 34 29 45 81 – [info@roissypaysdefrance.fr](mailto:info@roissypaysdefrance.fr)